



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Baisse des moyens affectés au service civique

Question écrite n° 24927

Texte de la question

M. Frédéric Reiss attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la baisse des moyens affectés au service civique. Alors que le Président de la République s'est engagé dans sa campagne présidentielle à rendre le service civique universel pour permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de s'engager dans une mission, les budgets alloués depuis 2018 ne permettent pas d'honorer cet engagement. De fait, la demande est 3 à 4 fois supérieure au nombre de postes financés par l'État et le PLF 2020 ne va pas à l'encontre de cette tendance. 97 % des 140 000 jeunes qui s'engagent dans le service civique chaque année sont satisfaits ou très satisfaits de leur expérience. Et à l'issue de celle-ci, 74 % d'entre eux ont un emploi ou suivent une formation. Les associations ont un rôle majeur à jouer dans ce dispositif d'accompagnement et donc d'insertion des jeunes. A titre d'exemple, dans sa circonscription, la fédération des MJC d'Alsace a dû renoncer à 7 missions, le quota 2019 étant déjà atteint, alors que son réseau accueille 60 à 80 jeunes par an. La baisse des moyens affectés au service civique a aussi un impact sur le service volontaire européen (SVE). C'est pourquoi il lui demande s'il est possible d'envisager un renforcement des moyens en direction du dispositif des services civiques et, plus globalement, en direction des associations et quelles seraient les pistes envisagées pour leur permettre d'exercer au mieux leurs missions.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Reiss](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24927

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse \(M. le secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 décembre 2019](#), page 10443

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)